

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 12 février 2018 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA18 170024

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en présentant le dossier inscrit au point 70.02 immédiatement après l'adoption du procès-verbal :

70.02 - Adresser les remerciements du conseil d'arrondissement à l'occasion du départ de M. Robert Chagnon, membre titulaire fondateur du Comité consultatif d'urbanisme.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand



D'ajouter une motion d'urgence en faveur de la révision du processus de consultation publique visant à élaborer le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018–2020;

De présenter les points 65.01 et 65.02 immédiatement après le point 70.02.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA18 170025

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

RÉSOLUTION CA18 170026

REMERCIEMENTS - DÉPART D'UN MEMBRE DU CCU

ATTENDU QUE M. Robert Chagnon est un membre fondateur du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement;

ATTENDU QUE M. Robert Chagnon a participé activement aux travaux du CCU pendant plus de quinze ans de façon bénévole;

ATTENDU QUE M. Robert Chagnon nous a fait part de sa décision de se retirer du comité.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

Que le conseil d'arrondissement adresse ses sincères remerciements à M. Robert Chagnon pour son implication et son dévouement à titre de membre titulaire du Comité consultatif d'urbanisme.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.02 1183930001

RÉSOLUTION CA18 170027

MOTION - JUIN « MOIS DU PATRIMOINE PHILIPPIN »

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce compte, sur son territoire, une population d'origine ou d'ascendance philippine substantielle;

ATTENDU QUE cette communauté représente presque la moitié des 35 000 Philippins résidant au Québec et que ses principales institutions sont localisées sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QUE la communauté philippine a connu une croissance continue au sein de l'arrondissement depuis les années 1960 et que leur présence a contribué à faire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce un endroit où il fait bon vivre;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est également l'épicentre de la communauté philippine du Québec avec de nombreux commerces, des organisations d'aide sportives, culturelles et récréatives ainsi que des clubs sociaux au bénéfice de la population située sur le territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement apporte son soutien à des événements importants chaque année au mois de juin tels que la célébration de la Journée de l'indépendance des Philippines ou encore l'anniversaire de la naissance du Dr José Rizal, le héros national du pays.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement déclare formellement le mois de juin comme « Mois du patrimoine philippin » pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en 2018 et pour les années à venir.

Que le conseil d'arrondissement prenne note que le 12 juin 2018 marquera les 120 ans de l'indépendance de la République des Philippines.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1183571002



RÉSOLUTION CA18 170028**MOTION - COMMUNAUTÉ BANGLADESHIE**

ATTENDU QUE les personnes dont la langue maternelle est le bengali, la langue nationale du Bangladesh et la sixième langue la plus parlée au monde, ont joué un rôle déterminant dans la décision adoptée par l'UNESCO en 1999 de célébrer chaque année la Journée Internationale de la langue maternelle le 21 février, une journée qui souligne et fait la promotion de la diversité linguistique et culturelle et du multilinguisme;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la langue maternelle a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies au moment de l'adoption en 2008 de l'Année internationale des langues;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a adopté le 7 février 2011 la résolution CA11 170050 reconnaissant l'importance de la Journée internationale de la langue maternelle, appuyant la diversité linguistique et culturelle et invitant la population de l'arrondissement à se joindre à cet événement;

ATTENDU QUE pour développer l'intérêt public pour la Journée internationale de la langue maternelle, des organisations représentant la communauté bangladeshie aux États-Unis ont collaboré avec les Postes américaines pour l'émission d'un timbre soulignant la Journée internationale de la langue maternelle;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la langue maternelle symbolise pour les organisations de la communauté bangladeshie les valeurs qui définissent les bonnes relations interculturelles, la tolérance, l'harmonie et la coopération;

ATTENDU QUE les organisations de la communauté bangladeshie de Montréal ont pressé Postes Canada de suivre l'exemple des postes américaines en émettant un timbre pour reconnaître l'importance de la Journée internationale de la langue;

ATTENDU QUE le 24 septembre 2013, le conseil municipal a adopté la motion CM13 1031 pressant Postes Canada d'accepter la requête de la communauté bangladeshie pour l'édition d'un timbre soulignant la Journée internationale de la langue maternelle;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a, à ce jour, pas répondu favorablement à ladite requête pour un timbre soulignant la journée internationale de la langue maternelle;

ATTENDU QU'une nouvelle campagne nationale a été lancée afin de raviver l'élan autour de cette requête.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

Que le conseil d'arrondissement :

- Appuie la nouvelle demande de la communauté bangladeshie pour l'émission d'un timbre célébrant la Journée internationale de la langue maternelle par Postes Canada;
- Invite Postes Canada à accepter cette demande et émettre un timbre commémorant la Journée international de la langue maternelle dans sa collection de timbres-poste en 2018 ou en 2019;



- Achemine une copie de cette motion aux députés dont les juridictions se trouvent tout ou partie sur le territoire de l'arrondissement, assortie d'une invitation au conseil municipal à soutenir également cette requête auprès de Postes Canada.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1183571003

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery
 - Souligne le Mois de l'Histoire des Noirs, reconnaît la relation particulière de l'arrondissement avec cette communauté et réitère son engagement à lutter contre le racisme systémique et l'exclusion.
 - Souligne les Journées de la persévérance scolaire et rappelle l'importance de soutenir la réussite éducative des jeunes montréalais et montréalaises et de faire en sorte d'améliorer leur environnement.
 - Rappelle avoir tenu le premier événement « Café avec la mairesse », indique avoir eu de bonnes discussions avec plusieurs citoyens, et invite les citoyens à une seconde rencontre, laquelle aura lieu le 18 février à 15 h et dont le lieu sera confirmé sous peu sur sa page Facebook.
 - A rencontré la présidente de la CSDM et plusieurs personnes de son équipe afin d'évaluer la façon dont l'arrondissement pourrait faciliter la délivrance des permis pour les installations temporaires visant à augmenter le nombre de places dans les écoles de l'arrondissement.
 - Souligne la revitalisation prochaine du chemin Queen-Mary.
 - A eu des rencontres avec les députés fédéraux et provinciaux et les maires des environs pour parler des problématiques communes et de la façon dont ils pourraient collaborer.
 - Exprime ses condoléances à la famille de M. Lennox Charles, désigné Grand citoyen de l'arrondissement en 2010.
 - Annonce qu'un point à l'ordre du jour propose la modification du règlement sur le bruit afin de limiter le bruit découlant des chantiers de construction.
- Magda Popeanu
 - En lien avec le Mois de l'Histoire des Noirs, mentionne le thème ainsi que le prix décerné à Mme Myrna Lashley, résidente de Notre-Dame-de-Grâce.
 - Souligne la période du nouvel an asiatique – Fête du Tet et du printemps chinois.
 - En lien avec la mise à niveau du chemin Queen-Mary, indique les travaux qui seront réalisés en 2018 et mentionne qu'une étude est en cours pour l'aménagement d'une voie réservée aux autobus sur cette artère.
 - En lien avec la vente du Théâtre Snowdon, assure que la Ville travaille pour convaincre l'acheteur d'inclure des logements étudiants.



- Peter McQueen

En lien avec son travail au sein du Comité sur les finances, souligne les investissements à venir dans les infrastructures et le transport en commun.

Rappelle l'importance de prendre en compte les besoins des aînés dans les décisions et projets de la Ville et indique la tenue d'une consultation le 26 février 2018, laquelle se tiendra au Centre Cummings.

Mentionne le point 12.01 de l'ordre du jour visant à autoriser le dépôt de quatre projets dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA) et accessibilité universelle.

Souligne les investissements qui seront faits au Manoir Notre-Dame-de-Grâce.

Annonce la tenue d'une consultation pour la plantation d'arbres au parc Notre-Dame-de-Grâce et la réalisation de projets artistiques avec les souches suivant la micro-rafale de 2017.

Mentionne avoir participé au Comité de bon voisinage Turcot et indique avoir posé des questions sur les plans concernant la dalle-parc.

- Lionel Perez

Invite les citoyens à communiquer avec le 311 pour toute problématique liée au déneigement ou aux nids-de-poule.

Donne le détail de la motion d'urgence qu'il présentera ce soir en lien avec le Plan d'action pour les aînés, dans laquelle il demande d'allonger la période de consultation.

Annonce l'adoption prochaine du PTI de la Ville et s'inquiète du niveau de dette auquel la Ville fera face au cours des prochaines années.

Présentera une motion à la prochaine séance du conseil municipal demandant que toute somme éventuellement reçue via le Programme de remboursement volontaire lié aux actes de collusion, soit retournée aux Montréalais sous forme de réduction de taxes.

- Marvin Rotrand

Souhaite que les communautés philippine et bangladeshi développent un partenariat avec l'arrondissement et invite les organismes à soumettre leurs projets.

Présentera, lors de la prochaine séance du conseil municipal, une motion pour appuyer la stratégie de lutte contre le tabagisme de Santé Canada laquelle vise à réduire le taux de tabagisme à 5 % d'ici la fin de 2035.

A assisté au lancement d'une pétition demandant à la Ville de faire une consultation publique sur le racisme et la discrimination dans le cadre de la Politique de consultation et participation publiques de la Ville de Montréal.

Mentionne avoir écrit à deux membres du comité exécutif afin de leur demander la mise sur pied d'un comité sur la nouvelle mobilité.

A demandé à l'administration de fournir le naloxone aux premiers répondants de manière à répondre adéquatement à la crise des opioïdes.

- Christian Arseneault

Indique avoir tenu son premier café citoyen au café 92, lequel a été un succès et annonce que le second aura lieu au mois de mars. Il en donnera le détail à la séance du conseil d'arrondissement de mars.

Souligne que le budget d'opération a été adopté et que le PTI devrait l'être sous peu. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget de transition et que la présente administration a pu apporter quelques modifications pour s'arrimer à ses priorités, mais que le temps manquait pour apporter des changements substantiels.

Milite pour une meilleure répartition des investissements au sein des arrondissements et rappelle que malgré le fait que l'arrondissement soit le plus peuplé, il se classe dixième en terme de budget d'investissement.

Annonce un projet de réaménagement de l'avenue Fielding, entre les avenues Trenholme et de Mayfair, et l'agrandissement du parc, projet pour lequel une consultation citoyenne sera organisée.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Zenaida Kharroubi	Souligne une problématique de déneigement et demande à ce que l'information sur l'horaire de déneigement soit mise en ligne.
• Natasha Bates	Rappelle le dépôt par Mme Montgomery d'une plainte pour harcèlement et déplore le fait que l'accusé risque de perdre son logement et de se retrouver à la rue s'il est reconnu coupable.
• James Klein	En lien avec l'agrandissement de l'école Iona, demande de quelle façon la Ville peut permettre la construction de classes supplémentaires alors que la circulation dans le secteur est déjà saturée, et souhaite savoir si l'arrondissement a réalisé une étude de circulation et de sécurité pour ce secteur.
• Sylvie Demers	En lien avec l'annonce de la fermeture du chemin Camilien-Houde, demande de quelle façon l'arrondissement assurera l'accès aux installations et activités du parc du Mont-Royal pour les citoyens de l'arrondissement, et de quelle façon le lien est-ouest sera maintenu. Elle demande si des analyses ont été faites avant de prendre une telle décision.
• Hossein Pourshafiey	Demande des précisions sur l'aménagement de la dalle-parc ainsi que son échéancier.
• Lilia Esguerra	Remercie le conseil pour l'adoption de la motion présentée au point 65.01 de l'ordre du jour.
• Gabriel Angel Munos-Lopez	Déplore une situation concernant les suivis en matière de salubrité des logements.
• Jo-Anne Wemmers	Demande si l'arrondissement envisage d'obtenir la certification Iso en matière de gestion anti-corruption.
• Milky Faruq	Remercie le conseil pour l'adoption de la motion présentée au point 65.02 de l'ordre du jour, et s'interroge sur la part du budget de l'arrondissement en comparaison à sa population.
• Shaquille Michaud	À titre de directeur des opérations du Club de futsal Sporting Montréal, dépose une demande de soutien financier pour la participation de l'équipe féminine au championnat national de futsal des États-Unis.
• Irwin Rappaport	Déplore le fait que l'Université Concordia construise un bâtiment sur un actuel espace vert plutôt que sur une surface déjà minéralisée (stationnement).
• Norman Simon	Annonce la tenue d'un événement interreligieux, le 24 mai prochain, de 7 h à 21 h, à la synagogue Shomrim Laboker, situé sur l'avenue Plamondon.
• Ellie Israel	Remercie le conseil de reconnaître la contribution des immigrants et des aînés au développement de l'arrondissement. En lien avec la motion pour interdire la vente de boissons sucrées, rappelle que les cafétérias des écoles ne vendent plus de telles boissons et demande les mesures prises par le conseil d'arrondissement pour les bannir.
• James Luck	S'enquiert du projet qui sera réalisé sur le site de l'Église Trinité.



• Nigel Spencer	Déplore la dangerosité de l'avenue Dupuis, entre le boulevard Décarie et l'avenue Macdonald, et demande que des mesures soient prises pour sécuriser la rue.
• Michael Shafter	Croit à l'importance d'accélérer le développement du site de l'Hippodrome et demande à l'arrondissement d'interdire les demi-tours aux intersections où les traverses piétonnes sont aménagées.
• Halah Al-Ubaidi	S'enquiert de la possibilité de rendre disponibles des espaces communautaires pour les organismes et les résidents. Elle précise que Centraide et d'autres fondations privées investissent actuellement 10 % de leur budget en capitalisation et précise que des demandes peuvent leur être soumises.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand Demande pourquoi le budget restant du PCPR ne sera pas utilisé pour refaire la chaussée du chemin Queen-Mary sur les tronçons qui ne sont pas touchés par le réaménagement des intersections.

Indique que les commerces sur Victoria sont affectés par les travaux de la Commission des services électriques et demande ce qui peut être fait, spécifiquement pour le commerce situé à l'intersection des avenues Van Horne et Victoria.
- Magda Popeanu Indique que la réalisation du PCPR est impossible à l'ouest du boulevard Décarie puisque les infrastructures souterraines doivent être refaites.

S'enquiert de la planification printanière pour l'implantation de mobilier urbain et la plantation d'arbres.
- Peter McQueen Demande un suivi des travaux au parc Notre-Dame-de-Grâce.
- Lionel Perez En lien avec le dossier de l'École Iona, demande s'il reste une étape pour la délivrance du permis.

Demande un suivi sur l'évolution du dossier de l'aire d'exercice canin dans le district de Darlington.

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose une lettre datée du 6 février 2018 de l'Association Philippine de l'âge d'or de Montréal et banlieues afin de remercier le conseil pour la motion présentée afin de nommer le mois de juin comme « Mois du patrimoine philippin ».



RÉSOLUTION CA18 170029

AIDE FINANCIÈRE - 4 PROJETS - PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2018-2020

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le dépôt de quatre projets dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1187772006

RÉSOLUTION CA18 170030

DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV (CENTRE LE MANOIR)

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le réaménagement et les rénovations diverses au centre Le Manoir pour le printemps 2019.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1187772001

RÉSOLUTION CA18 170031

PLAN D'ACTION - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2022

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité ».



De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de mener une démarche participative et de déposer un plan d'action culture 2018-2022 en juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.03 1187772005

RÉSOLUTION CA18 170032

PLAN D'ACTION - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL « MONTRÉAL DE TOUS LES POSSIBLES »

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles » et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer le plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.04 1181247001

RÉSOLUTION CA18 170033

LISTE DES ORGANISMES RECONNUS - OSBL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'approuver les modifications à la liste des organismes reconnus (Annexe 1) adoptée le 5 décembre 2016 (résolution CA16 170328) afin de reconnaître trois nouveaux organismes soit : Association Saint-Raymond NDG (anciennement Bocce St-Raymond), Maisons Les Étapes inc. et *Montreal Marquis Basket ball Club*.

De lever les conditions des cinq organismes suivants : Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges (BCACDN), Centre d'orientation des nouveaux arrivants et immigrants de Montréal (CONAM), Club de rugby NDG, L'Envol des Femmes (*Women on the rise*) et *Westhaven Elmhurst Recreation Association*.

De modifier la classification de la Semaine des Arts de collaborateur à partenaire.

De retirer la reconnaissance et le soutien de l'arrondissement à *Montreal Athletics Regional Club* (M.A.R.C).



Un débat s'engage.

Mme Magda Popeanu s'absente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.05 1181247002

RÉSOLUTION CA18 170034

MISE AUX NORMES ET RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU CEPSUM

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'appuyer le projet de l'Université de Montréal pour l'optimisation, la mise aux normes et la rénovation des installations sportives du CEPSUM (vestiaires, murs d'escalade et piscine), d'une valeur totale estimée à ce jour à 3 218 132 \$, afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

De mandater, conditionnellement à l'approbation du projet par le ministère, la Direction culture, sports, loisirs et développement social de conclure, dans un délai de deux mois suivant l'approbation, une entente qui permettrait à des clientèles démunies de l'arrondissement (enfants ou familles) d'accéder à des programmes du CEPSUM.

D'accorder la priorité au projet de rénovation du Centre Le Manoir advenant la nécessité d'exercer un choix entre les deux projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.06 1187772009

RÉSOLUTION CA18 170035

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EXPÉRIENCE CDN

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges.



D'octroyer une contribution financière de 60 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1182703001

RÉSOLUTION CA18 170036

DÉPENSE - CONGRÈS FCM 2018

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser une dépense maximale de 8 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Sue Montgomey, mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la Ville pour le district de Snowdon et de Christian Arseneault, conseiller de la Ville pour le district de Loyola, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2018 qui se déroulera à Halifax, Nouvelle-Écosse, du 31 mai au 3 juin 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1185265003

RÉSOLUTION CA18 170037

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 16 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 8 060 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Délégation NMUB ESG Université du Québec à Montréal 315, rue Sainte-Catherine Est Local J-M830 Montréal (Québec) H2X 3X2 a/s M. Marc-André Dubuc Vice-décanat de l'École des Sciences de la gestion	Afin d'aider la participation des étudiants au <i>National Model United Nations</i> (NMUM) qui se tiendra du 18 au 22 mars 2018.	TOTAL : 300 \$ Magda Popeanu 300 \$
RAPLIQ Regroupement des activistes pour l'inclusion du Québec 1371, boulevard Saint-Joseph Est Montréal (Québec) H2J 1M4 a/s Mme Linda Gauthier, trésorière	Afin d'aider cet organisme voué à la défense et la promotion des droits des personnes en situation de handicap et visant l'éradication de la discrimination faites à leur égard.	TOTAL : 300 \$ Magda Popeanu 300 \$
Association Cornocupia 2961, avenue De Soissons Montréal (Québec) H3W 1W1 a/s M. John Nicholas, président	Pour l'achat d'un billet pour le <i>Pre-Valentines Fashion show</i> qui a eu lieu le 27 janvier 2018 dans le cadre d'une levée de fonds pour cette association	TOTAL : 45 \$ Sue Montgomery 45 \$
Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. / Associazione Regionale Dei Marchigiani A.L.M.A. Canada Inc. 5537, chemin Upper Lachine Montréal (Québec) H4A 2A5 a/s M. Camilio D'Alesio, président	Pour les frais d'une publicité à paraître dans l'annuaire 2017-2018 au printemps 2018.	TOTAL : 400 \$ Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 200 \$
Balconfête/Porchfest a/s Mme Aurora Robinson et Mme Sara Ring Fiduciaire : Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale	Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/ <i>Porchfest</i> dans NDG.	TOTAL : 1 000 \$ Peter McQueen 500 \$ Christian Arseneault 500 \$
La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 a/s M. Dan Philip, président	Pour aider cet organisme à poursuivre sa mission de défendre les droits de la communauté noire, contre le profilage racial et la discrimination, surtout au niveau de la justice et de l'emploi.	TOTAL : 665 \$ Sue Montgomery 166 \$ Marvin Rotrand 167 \$ Peter McQueen 166 \$ Christian Arseneault 166 \$
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5 a/s M. Daniel Rotman, directeur général	Pour cultiver des fruits et légumes dans le jardin pour le Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce.	TOTAL : 1 000 \$ Peter McQueen 500 \$ Christian Arseneault 500 \$



<p>Communauté Sépharade unifiée du Québec 1, Carré Cummings, bureau 216 Montréal (Québec) H3W 1M6</p> <p>a/s M. Robert Abitbol, président</p>	<p>Pour le Festival Sefarad de Montréal 2018.</p>	<p>TOTAL : 850 \$</p> <p>Sue Montgomery 700 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>
<p>Académie de Karaté Alexandru Sorin 3333, boulevard Cavendish, bureau 275 Montréal (Québec) H4B 2M5</p> <p>a/s M. Alexandru Sorin, président</p>	<p>Afin d'aider des athlètes aux qualifications dans l'équipe du Québec et représenter notre arrondissement au Championnat du Canada du 5 au 11 mars 2018.</p>	<p>TOTAL : 150 \$</p> <p>Christian Arseneault 150 \$</p>
<p>Association des ressortissants de la Grenade de Montréal <i>Grenada Nationals Association of Montreal GNAM inc.</i> C.P. 271, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T4</p> <p>a/s Mme Karen Parke, présidente</p>	<p>Pour aider à l'organisation du banquet pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance de la Grenade le 17 février 2018 et pour une dépense de 150 \$, soit l'achat de 2 billets et d'une publicité de 1/4 page, soit 50 \$ dans la brochure souvenir, pour la mairesse.</p>	<p>TOTAL : 350 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>
<p>Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal 671, avenue Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1N4</p> <p>a/s Mme Luciana Perciballi, présidente</p> <p>L'âge d'Or Saint-Raymond 5575, rue Saint-Jacques, bureau 1 Montréal (Québec) H4A 2E5</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation d'activités culturelles des membres du club de l'âge d'or Saint-Raymond.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 250 \$ Pete McQueen 250 \$</p>
<p>Association Saint-Raymond NDG 5600, chemin Upper-Lachine Montréal (Québec) H4A 2A7</p> <p>a/s Mme Josie Mancini</p>	<p>Pour permettre la réalisation des activités de la <i>Semaine italienne 2018</i>.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Sue Montgomery 250 \$ Pete McQueen 500 \$ Christian Arseneault 250 \$</p>
<p>Conseil des aînés et des aînées de N.D.G inc. 88, avenue Ballantyne N Montréal-Ouest (Québec) H4X 2B8</p> <p>a/s Mme Jane Nelson Directrice générale</p>	<p>Pour autoriser une dépense de 500 \$ pour une publicité dans le bulletin du conseil des aîné(e)s de Notre-Dame-de-Grâce.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 150 \$ Christian Arseneault 150 \$</p>
<p>Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Sharon Sweeney Organisatrice de la Démarche Fielding Wlakley Art et Culture</p>	<p>Pour soutenir le programme Art Mural pour le tunnel Melrose.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>
<p>Thomas More Institute 3405, avenue Atwater Montréal (Québec) H3Y1Y2</p> <p>a/s M. Behrooz Farivar</p>	<p>Pour adhérer au <i>Founding Patron of the Warren Allmand Lecture Series</i>, en l'honneur de M. Allmand qui a été député de Notre-Dame-de-Grâce pendant de nombreuses années et a été bien connu pour sa défense des droits humains et autres sujets d'intérêt public.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 150 \$ Christian Arseneault 150 \$</p>



Club 50 Plus de Notre-Dame-de-Grâce 6870, rue de Terrebonne Montréal (Québec) H4B 1C5 a/s M. Arthur Shane, vice-président	Pour aider ce Club à poursuivre sa mission dans l'organisation de différentes activités et programmes de condition physique offerts aux citoyens aînés de notre communauté.	TOTAL : 250 \$ Peter McQueen 250 \$
---	---	--

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1185265005

Mme Magda Popeanu est de retour.

RÉSOLUTION CA18 170038

DÉPENSE - GALA VISION CELEBRATION - BLACK THEATRE WORKSHOP

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser une dépense de 260 \$ au Théâtre B.T.W. | *Black Theatre Workshop*.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Théâtre B.T.W. inc. <i>Black Theatre Workshop</i> 3680, rue Jeanne-Mance Bureau 432 Montréal (Québec) H2X 2K5 a/s Jacklin Webb, présidente	Pour l'achat de 2 billets dans le cadre de la 32 ^e édition du <i>Gala Vision Celebration</i> du <i>Black Theatre Workshop</i> qui a eu lieu 27 janvier 2018 afin d'aider au financement de ses activités.	TOTAL : 260 \$ Magda Popeanu 260 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1185265004

RÉSOLUTION CA18 170039

ORDONNANCES - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - FÉVRIER ET MARS 2018



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 12 février 2018 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA18 17005, OCA18 17006 et OCA18 17007 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1187772003

RÉSOLUTION CA18 170040

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) en lien avec, notamment, les nuisances relatives aux chantiers de construction, les montants des amendes et abrogeant l'ordonnance OCA10 17010 (B-3), et dont la présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

40.02 1173558057

RÉSOLUTION CA18 170041

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. C-11) afin d'ajouter une condition à l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de convertir et actualiser certaines dispositions, et dont la présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

40.03 1173558056

RÉSOLUTION CA18 170042

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉ -
4683-4685, AVENUE COOLBROOK**



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4683-4685, avenue Coolbrook, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1173558061

RÉSOLUTION CA18 170043

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 2624-2626, AVENUE DE SOISSONS

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 2624-2626, avenue De Soissons, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1173558060

RÉSOLUTION CA18 170044

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5770-5772, AVENUE TRANS ISLAND

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5770-5772, avenue Trans Island, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173558059

RÉSOLUTION CA18 170045

FRAIS POUR FINS DE PARCS - 6225, AVENUE DE DARLINGTON & 2615 À 2875, AVENUE VAN HORNE



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'accepter une somme de 713 080 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet d'opération cadastrale concernant les lots 2 173 811 et 2 173 812 (emplacements situés aux 6225, avenue de Darlington et 2615 à 2875, avenue Van Horne), conformément au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (14-049).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1173558058

RÉSOLUTION CA18 170046

PIIA - REFUS DE PLANS - 4600, RUE DE LA PELTRIE

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 29 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant le remplacement de la maçonnerie, ne sont pas conformes aux articles 88 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De ne pas approuver les travaux proposés aux documents numérotés P-1 à P-3, estampillés en date du 12 juin 2017, annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001354261, pour lequel l'approbation du Conseil d'arrondissement est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 88, 113 et 668, et ce, pour les motifs suivants :

- ce bâtiment est, entre autre, caractérisé par sa maçonnerie en brique et ses bandeaux en béton;
- les linteaux à l'étage sont formés de brique en soldat; tous ces éléments caractéristiques sont appelés à disparaître avec la maçonnerie en béton proposée;
- le matériau proposé imite la pierre mais est constitué de béton;
- la maçonnerie proposée s'apparente à un substitut néo-médiéval et néo-classique combiné;
- le langage bigarré du projet ne permet pas d'atteindre le but d'intégration au secteur;
- l'anachronisme engendré et l'éclectisme de la proposition rend le projet incompatible avec les concepts originaux et avec ceux des bâtiments du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.08 1183558002

RÉSOLUTION CA18 170047**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-103**

ATTENDU QUE le texte de la présente résolution a été remplacé par le texte proposé par la Direction des affaires juridiques (DAJ) pour mieux encadrer les travaux proposés;

ATTENDU QUE les modifications aux articles 3 et 21 ont été présentées lors de l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 5 février 2018;

ATTENDU QUE les modifications reprennent essentiellement le même texte que le premier projet de résolution;

ATTENDU QUE l'intervention de la Direction des affaires juridiques (DAJ) vise à faciliter la compréhension du texte et assure sa portée légale.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter avec modification, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-103 visant à permettre l'usage « carburant » pour la propriété issue de l'unification des propriétés situées aux 5405 et 5431, chemin de la Côte-des-Neiges.

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 5431, chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que l'occupation du terrain et du bâtiment aux fins de l'usage « carburant » sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 40, au paragraphe 1° de l'article 228 et aux articles 434, 441 et 442 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



CHAPITRE III CONDITIONS

SECTION I CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment situé au 5431, chemin de la Côte-des-Neiges est autorisée. La démolition du bâtiment n'entraîne pas l'obligation de démolir la marquise et les postes d'essence.
5. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain ainsi que la demande de certificat d'occupation pour l'usage « carburant ».
6. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
7. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.
8. Dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et, aux endroits illustrés sur le plan P-3 de l'annexe B, gazonné.
9. Une garantie bancaire de 100 000 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que l'aménagement paysager soit complété.

SECTION II TAUX D'IMPLANTATION

10. Le taux d'implantation minimal est de 20 %.

SECTION III AFFICHAGE

11. Une seule enseigne au sol d'une hauteur maximale de 5,5 m est autorisée.
12. La superficie maximale d'enseigne est de :
 - 1° 7 m² sur le bâtiment;
 - 2° 8 m² pour une enseigne au sol.
13. Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon est interdite.
14. Lorsqu'une enseigne comporte un dispositif d'éclairage, l'éclairage doit être orienté vers le bas et la dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne.



SECTION IV AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS

15. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés.

16. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

17. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ou d'étagère extérieur ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.

SECTION V AUTRES CONDITIONS

18. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants :

- 1° la quantité hebdomadaire de matières résiduelles produites;
- 2° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 3° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 4° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 5° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 6° la méthode de collecte privée ou publique;
- 7° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

19. Au moins une borne de recharge électrique doit être aménagée.

20. Un maximum de quatre pompes à essence est autorisé. Les pompes à essence sont autorisées uniquement à l'emplacement identifié sur les plans de l'annexe B.

SECTION VI CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Toute demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain ainsi que toute demande de permis d'enseigne sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les critères qui y sont prévus et les objectifs et critères additionnels suivants :

Objectifs

- 1° assurer l'intégration des travaux de transformation ou des nouvelles constructions à l'environnement existant;
- 2° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 3° créer des espaces à l'échelle humaine.



Critères

- 1° l'aménagement paysager doit être conçu de façon à limiter les surfaces minéralisées et maximiser la couverture végétale;
 - 2° une enseigne ne doit pas porter atteinte à l'intégrité physique d'une construction ou du terrain;
 - 3° l'impact visuel d'une enseigne ne doit pas dominer ou porter un quelconque ombrage à une caractéristique architecturale, paysagère ou naturelle de son environnement;
 - 4° le traitement, la localisation et les dimensions de l'enseigne doivent s'harmoniser avec l'architecture de la construction et du paysage et contribuer à leur mise en valeur;
 - 5° l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement architectural d'une construction ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans de l'annexe B.
-

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Plans P-1 à P-7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1173558049

RÉSOLUTION CA18 170048**DÉPÔT- BILAN ANNUEL SUR LES PESTICIDES**

Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2017.

60.01 1187551001

RÉSOLUTION CA18 170049**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - DÉCEMBRE 2017**

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

60.02 1184535001



RÉSOLUTION CA18 170050

MOTION - PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LES PERSONNES ÂNÉES 2018-2020

ATTENDU QUE Montréal est accrédité Municipalité amie des aînés depuis le 1^{er} octobre 2012 par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ATTENDU QUE la démarche consultative pour le premier Plan d'action municipal pour les aînés 2013–2015 s'est échelonnée sur 19 mois qui ont permis de joindre des acteurs de l'administration municipale, du milieu politique et des organismes présents sur le territoire montréalais;

ATTENDU QUE durant le développement du premier plan d'action, les assemblées publiques ont eu lieu durant la période estivale, soit en juin 2012;

ATTENDU QUE les personnes aînées sont plus susceptibles de vivre avec des limitations motrices réduisant la facilité de leurs déplacements surtout lors de la saison hivernale;

ATTENDU QU'il est prévu que les périodes d'échanges pour le Plan d'action 2018–2020 auront lieu durant la période hivernale, soit en février 2018;

ATTENDU QUE les personnes de 65 ans et plus représentaient 16 % de la population de la ville de Montréal en 2016;

ATTENDU QUE 42 % des personnes aînées habitant la ville de Montréal étaient issues de l'immigration en 2011;

ATTENDU QUE le processus de consultation a été remis en question quant à son accessibilité aux aînés anglophones et des communautés d'origines diverses;

ATTENDU QUE le choix des lieux pour les rencontres d'échanges et le sondage en ligne pour l'élaboration du nouveau Plan d'action pénalisent les personnes aînées de langue anglophone.

¹http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUJETS_A%CEN%C9S_2016.PDF

²http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL%20A%CEN%C9%20VILLE%20DE%20MONTR%C9AL%202011.PDF;

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande que la Ville de Montréal :

- prolonge les périodes d'échanges au printemps 2018 afin de permettre une plus grande participation des personnes aînées;
- ajoute deux périodes d'échanges avec les citoyens soit une dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et une dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;
- s'assure d'une pleine et entière participation et accessibilité du sondage en ligne sur le site realisonsmtl.ca/aines auprès des communautés anglophones et d'origines diverses.



Les conseillers Lionel Perez et Marvin Rotrand votent en faveur de la proposition.

Mme la mairesse Sue Montgomery, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition.

PROPOSITION REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.03 1183571004

RÉSOLUTION CA18 170051

ÉVÉNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2018 »

ATTENDU QUE le 24 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2018* inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières, ainsi que les appareils électriques et électroniques, pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2017, plus de 3 100 monuments et enseignes réparties dans 187 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'événement *Une heure pour la Terre 2018*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 24 mars 2018 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en confirmant leur participation respective à l'événement;

De transmettre une copie de la présente résolution à M^e Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal, pour dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1184570001



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 05.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA18 170024 à CA18 170051 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

